

VILLE DE HOUILLES
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 JANVIER 2010

Le vingt et un janvier deux mille dix, à 20 heures 30, le Conseil municipal de la commune de Houilles s'est réuni salle du Conseil municipal en Mairie, sous la présidence de Monsieur Alexandre JOLY, Maire de Houilles, Vice-Président du Conseil général des Yvelines (convocation distribuée le 15 janvier 2010, affichage effectué le 15 janvier 2010).

Etaient présents :

M. Alexandre JOLY, Maire, Mme Montserrat LEBLANC, M. Jean-Louis REVERT (arrivé à 21h30), Mme Sylvie AID-ANCELIN, M. Thierry MICOR, Mme Nicole ADATO-PEQUIGNOT, M. Michel MOSSANT, Mme Isabelle FLOUR, M. Bernard DUCLOS, M. Christophe GOUT, Mme Régine BENKO, M. Alain MOYON, Mme Marie-Michèle HAMON, MM. François HEURTEL, Grégory LECLERC, Mme Valérie DOUCE, M. Jean-Pierre GARNIER, Mmes Paule DANG, Marie-France BREGUET, M. Patrick CADIOU, Mlle Célia CHAUFFRAY, Mme Frédy BAILLY, M. Laurent CADIOT, Mme Bertille HURARD, MM. Florian BOHÈME (arrivé à 21h05), Janick GIROUX, Bruno COMBY (arrivé à 20h50), Mme Christelle DO THANH, MM. Claude BOIVIN, Carlos LOPES

Etaient représentés par procuration :

Mme Ingrid CAVRET.....	par Mme Montserrat LEBLANC
Mme Monique DUFOURNY.....	par Mme Nicole ADATO
M. Jean-Patrick WUERTZ.....	par M. Thierry MICOR
M. Gilles GRAPINET.....	par Mme Isabelle FLOUR
Mme Nicole ABARRATEGUI.....	par M. Janick GIROUX

Secrétaire de séance :

Mlle Célia CHAUFFRAY

I- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 DECEMBRE 2009

Au point III.11 "SPORT-JEUNESSE-ENFANCE – Convention avec la CCBS, l'association K-NET PARTAGE et le goupe GDE de Limay au fins de récolte de fonds", il convient de lire que le rapporteur était Madame Marie-Michèle Hamon et non Madame Cavret.

Compte tenu de cette observation qui est prise en compte, le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2009 est adopté par **31 voix pour** (ID C [27], HVRE [2], PAO [1] et Monsieur LOPES [1]), **1 voix contre** (M. BOIVIN).

II- RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE (Article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales)

Monsieur le Maire passe aux questions soumises à l'approbation du Conseil municipal.

III- QUESTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL

20h50 : arrivée de Monsieur Bruno COMBY

III.1 -ADMINISTRATION GENERALE – Extension des compétences de la CCBS – Equipement en très haut-débit du territoire de la CCBS (Rapporteur Monsieur le Maire)

Après interventions de Monsieur le Maire, de Messieurs Giroux, Boivin, Comby et Cadiou, le Conseil municipal décide à **l'unanimité** d'accepter que soit ajoutée une nouvelle compétence à celles déjà exercées par la C.C.B.S., à savoir « études et travaux nécessaires à la desserte en Haut-Débit du territoire de la C.C.B.S. ».

21h05 : arrivée de Monsieur Florian Bohême

III.2 -RESSOURCES HUMAINES – Recours aux entreprises de travail temporaire (Rapporteur Madame Isabelle Flour)

Après interventions de Monsieur le Maire, de Monsieur Boivin, de Monsieur Giroux, de Madame Do Thanh, de Messieurs Comby et Lopes, le Conseil municipal décide, par **30 voix pour** (ID C [27], PAO [2] et Monsieur Boivin [1]), **3 voix contre** (HVRE [3]), **1 abstention** (Monsieur Lopes), d'autoriser Monsieur le Maire à faire appel aux Entreprises de travail temporaire à chaque fois que cela s'avérera indispensable dans les cas d'urgence et lorsqu'il ne sera pas possible aux services du Centre interdépartemental de gestion de pallier les difficultés de recrutement.

III.3 -FINANCES – Ville – Exercice 2009 – Décision modificative n° 2 (Rapporteur Monsieur Michel Mossant)

Le Conseil municipal adopte à **l'unanimité** la décision modificative budgétaire n° 2 pour la Ville dont la section de fonctionnement présente un équilibre de 28 000 €. Aucune modification en section d'investissement.

III.4 -FINANCES – Budget annexe de l'assainissement - Débat d'orientation budgétaire pour 2010 (Rapporteur Monsieur Michel Mossant)

Le Débat d'Orientation Budgétaire préalable à l'élaboration du Budget Primitif de l'exercice 2010 pour l'assainissement fait l'objet d'interventions de Monsieur le Maire, de Messieurs Boivin et Comby. Il est pris acte du fait que ce débat s'est tenu.

21h30 : arrivée de Monsieur Jean-Louis Revert

III.5 -FINANCES – Etude préalable à l'élaboration d'un contrat régional – Demande de subvention (Rapporteur Monsieur le Maire)

Après interventions de Monsieur le Maire et de Monsieur Giroux, le Conseil municipal décide à **l'unanimité** d'autoriser Monsieur le Maire à lancer un marché pour une étude préalable à l'élaboration d'un Contrat Régional et à solliciter une aide technique et financière auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France à cet effet.

III.6 -BATIMENT – Fourniture de produits, matériels d'hygiène et d'entretien – Signature des marchés sur appel d'offres (Rapporteur Madame Montserrat Leblanc)

Après interventions de Monsieur le Maire, de Messieurs Boivin, Lopes et Bohême, le Conseil municipal décide à **l'unanimité** d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché de fourniture de produits, matériels d'hygiène et d'entretien avec :

- La Société ADAGE – 5 avenue Gutenberg – 78310 Maurepas, concernant le lot n° 1- produits d'entretien et d'hygiène courants, pour un montant minimum de 25 000 € H.T. et un montant maximum de 45 000 € H.T. par an ;
- La Société ADAGE – 5 avenue Gutenberg – 78310 Maurepas, concernant le lot n° 2- produits plastique, pour un montant minimum de 10 000 € H.T. et un montant maximum de 35 000 € H.T. par an ;
- La Société ADAGE – 5 avenue Gutenberg – 78310 Maurepas, concernant le lot n° 3- produits ouatés, pour un montant minimum de 25 000 € H.T. et un montant maximum de 70 000 € H.T. par an ;
- La Société DIAP – BP 9 – 77401 Lagny sur Marne, concernant le lot n° 4- produits détergents chimiques pour cuisine et sols, pour un montant minimum de 85 000 € H.T. et un montant maximum de 180 000 € H.T. par an ;
- La Société TODEMINS – 23 rue de Beauce – 78500 Sartrouville, concernant le lot n° 5- Machines et petits matériels, pour un montant minimum de 5 000 € H.T. et un montant maximum de 7 000 € H.T. par an.

III.7 -BATIMENT – Extension du Gymnase Jean Guimier – Avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre passé avec ATELIER 2A+ (Rapporteur Madame Montserrat Leblanc)

Après interventions de Monsieur le Maire et de Monsieur Boivin, le Conseil municipal décide à l'**unanimité** d'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre passé avec ATELIER 2A+ - 8 rue des Réservoirs – 78000 Versailles pour :

- fixer le forfait définitif de rémunération à 252 268,91 € H.T. (taux à 9,80%) ;
- prendre en compte le mois d'octobre 2007 pour « mois zéro » dans la formule de révision de prix.

III.8 -VOIRIE - Fourniture de carburants à la pompe avec cartes magnétiques – Signature du marché sur Appel d'offres (Rapporteur Monsieur François Heurtel)

Après interventions de Monsieur le Maire et de Monsieur Giroux, le Conseil municipal décide à l'**unanimité** d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché correspondant avec la Société ESSO SAF – 5-6 place de l'Iris – Tour Manhattan – 92095 Paris la Défense cedex, représentée par SEDOC SA – 90 rue de la Haie Coq – Bât. 242 – 93536 Aubervilliers cedex, pour un montant minimum de 60 000 € H.T. et un montant maximum de 120 000 € H.T. par an. La durée du marché est fixée à une année à compter de sa date de notification et pourra faire l'objet d'une reconduction expresse par période d'une année sans toutefois excéder une durée globale de 4 ans.

III.9 -ENSEIGNEMENT-AFFAIRES SCOLAIRES – Avenant n°1 à la convention avec le Conseil général relative aux modalités de participation de ce dernier aux dépenses de transports scolaires sur les circuits spéciaux organisés par la commune de Houilles (Rapporteur Monsieur Jean-Louis Revert)

Le Conseil municipal décide à l'**unanimité** d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention relative à la participation du Conseil général aux dépenses de transports scolaires sur circuits spéciaux organisés par la commune de Houilles, prévoyant des versements par acomptes et solde pour les saisons scolaires 2009/2010 et 2010/2011.

III.10 - ENSEIGNEMENT-AFFAIRES SCOLAIRES – Avenant n°6 au contrat avec la société AUTOCARS BOUCHARD fixant les conditions de fonctionnement des services spéciaux de transports publics routiers réservés aux élèves, pour l'année scolaire 2009-2010 (Rapporteur Monsieur le Maire)

Après interventions de Monsieur le Maire, de Messieurs Comby et Bohême, le Conseil municipal décide à l'**unanimité** d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 6 au contrat passé avec la société AUTOCARS BOUCHARD fixant ces conditions de fonctionnement des services spéciaux de transports routiers réservés aux élèves pour l'année scolaire 2009-2010.

III.11 - SPORT-JEUNESSE-ENFANCE – Conventions d'objectifs et de moyens entre la Ville et différentes associations pour l'année 2010 bénéficiant de subventions en numéraire annuelles d'un montant inférieur à 23 000 euros (Rapporteur Monsieur Christophe Gout)

Après interventions de Monsieur le Maire, Messieurs Boivin, Bohême et Madame Aid-Ancelin, le Conseil municipal décide à l'**unanimité** d'approuver les termes des conventions à intervenir entre la Ville et les associations concernées et d'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdites conventions au nom de la Ville.

III.12 - SPORT-JEUNESSE-ENFANCE – Conventions d'objectifs et de moyens entre la Ville et différentes associations pour l'année 2010 bénéficiant de subventions en numéraire annuelles d'un montant supérieur à 23 000 euros (Rapporteur Monsieur Christophe Gout)

Après interventions de Monsieur le Maire, Messieurs Boivin, Bohême et Madame Aid-Ancelin, le Conseil municipal décide à l'**unanimité** d'approuver les termes des conventions à intervenir entre la Ville et les associations concernées et d'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdites conventions au nom de la Ville.

IV - INTERVENTION DE MONSIEUR LE MAIRE : SOLIDARITE AVEC HAÏTI

Après avoir évoqué les différentes suggestions des uns et des autres, sur le drame Haïtien, Monsieur le Maire soumet à l'approbation de l'ensemble des élus du Conseil municipal les termes de cette proposition :

"Mes chers collègues,

Ce soir, j'ai une pensée pour les victimes du drame qui a frappé la république d'Haïti et leurs familles dont certaines vivent en France.

L'héritage de Victor Schœlcher nous incite naturellement à apporter notre aide et notre amitié au peuple haïtien.

Chacun dans ce conseil et quelle que soit sa sensibilité a voulu s'engager dans une action de solidarité.

Dans un premier temps, la municipalité souhaite entreprendre une action de solidarité à l'intention des familles ovilleuses d'origine ou de nationalité haïtienne.

Nous comptons au sein de notre collectivité un agent originaire d'Haïti dont une partie de la famille est restée là-bas et à qui j'ai adressé en votre nom, vendredi dernier lors des vœux au personnel, un message de solidarité. Nous allons lui apporter notre aide avec le Centre Communal d'Action Sociale.

Par ailleurs, Houilles accueille plusieurs familles d'origine haïtienne que la Ville va également aider matériellement.

Cette amitié, nous l'avons déjà témoignée en organisant avec l'Association Pour la Promotion des Arts du Monde (APAM), il y a plusieurs années, une vente de tableaux d'art haïtien au profit d'écoles parmi les plus défavorisées de ce pays.

Aujourd'hui, nous souhaitons être à nouveau solidaires de ce peuple en souffrance. Je vous proposerai, dans les mois à venir, d'associer les Ovilleois à nos côtés dans des actions concrètes.

Au nom du Conseil municipal, j'adresse au peuple haïtien notre profonde sympathie."

V - QUESTIONS ORALES :

I/ Question orale du groupe ERG (Ensemble, Résolument à Gauche)

Monsieur Le Maire,

Plusieurs personnes ont attiré mon attention sur des problèmes de chauffage dans des bâtiments communaux mis au service d'associations. Il semble que des locaux soient chauffés en permanence alors qu'ils ne sont utilisés que quelques jours par semaine sans possibilités de régulation. Pour exemple: dans le bâtiment hébergeant l'AREHC, le chauffage central ne fonctionne plus et les radiateurs électriques qui le remplace, chauffent très mal les locaux. Pourriez-vous nous donner des informations sur d'éventuels travaux programmés ainsi qu'un état récapitulatif des locaux, le nombre de jour d'utilisation mensuel et le coût du chauffage ?

Remerciements

Réponse de Monsieur le Maire

Cher Collègue,

Nous connaissons effectivement des problèmes de chauffage dans certains de nos bâtiments.

Comme l'a rappelé Madame Leblanc lors du Bureau municipal du 4 janvier 2010, la Direction des Services Techniques a été chargée d'engager un travail d'analyse dans les bâtiments municipaux.

Je peux déjà vous apporter les informations suivantes :

1 – **pavillon AREHC** : ouverture du lundi au vendredi de 09H00 A 13H00

Le pavillon AREHC était initialement chauffé par un réseau régulé depuis la chaufferie des services techniques. Ce réseau régulé circule en circuit enterré sous voirie entre le garage municipal et le pavillon.

Les tuyauteries étant défectueuses ce réseau a été isolé et des convecteurs électriques ont temporairement pris le relais du chauffage avec une température moyenne de 18°C dans les locaux.

Une analyse portant sur plusieurs devis est en cours pour définir le mode de chauffage le plus adapté et le plus efficace tant sur le plan thermique que financier.

1ère solution : ouverture d'une tranchée de 26 mètres et mise en place de tube pré-isolé en remplacement des tuyauteries existantes par le cheminement originel (coût 28 641 € TTC).

2ème solution : ouverture d'une tranchée de 7 m et mise en place de tube pré-isolé depuis l'atelier menuiserie jusqu'au pavillon avec modification de la tuyauterie et de la régulation jusqu'en chaufferie (coût 24 986 € TTC).

3ème solution : abandon du réseau de chauffage existant et mise en place et raccordement d'une chaudière électrique au réseau de chauffage du pavillon (coût 16 093 € TTC).

4ème solution : abandon du chauffage à eau chaude pour une climatisation de type réversible chaud et froid. Les radiateurs existants seront récupérés pour équipés d'autres établissements (coût 24 500 € TTC).

2 - Les sites suivants disposent d'une régulation de chauffage de marque Landis et Gyr assurant les réduits de température en période d'inoccupation, ainsi que la température de confort :

- **centre médico social** : du lundi au vendredi de 08h30 à 18h00 / samedi de 8h30 à 12h00
- **salle Marceau** : du lundi au dimanche de 09h00 à 22h00
- **salle Michelet** : du lundi au dimanche de 09h00 à 22h00
- **maison Jules Verne** : du mardi au samedi de 8h30 à 19h00
- **salle René Cassin** : selon les plannings d'utilisation
- **annexe salle Cassin** : du lundi au vendredi de 09h00 à 18h00
- **espace jeunesse Ginko** : occupation selon planning

L'épicerie sociale/vestiaire ovilleois dispose en outre d'une installation de chauffage qui ne comporte qu'un seul et même réseau de chauffage pour l'ensemble du bâtiment. La particularité de ce site réside dans l'occupation des locaux par deux entités distinctes aux horaires totalement différents.

Quant au **centre de loisir Cousteau** ouvert les mercredis de 8h00 à 18h00 et vacances scolaires, celui-ci est équipé d'un chauffage de type électrique avec horloge de programmation hebdomadaire.

J'espère avoir répondu à vos interrogations.

II/ Question orale du groupe LVHE (Les Verts Houilles Ecologie)

Monsieur Le Maire,

Lors d'une précédente question orale, vous nous avez apporté des réponses concernant l'utilisation de pesticides par le personnel communal. Quels sont les moyens mis en œuvre par la Mairie concernant ces produits pour que d'une part les normes applicables à leur utilisation soient respectées par les sociétés qui travaillent pour la ville et d'autre part, pour tendre vers une forte diminution de leur utilisation, voire une totale suppression, comme c'est le cas dans de nombreuses communes ?

Salutations écologistes.

Réponse de Monsieur le Maire

Cher Collègue,

Effectivement j'avais répondu à votre question sur l'utilisation de produits phytosanitaires par les agents municipaux, lors du conseil municipal du 19 novembre 2009.

J'ai le plaisir de vous apporter quelques précisions sur l'utilisation des pesticides par nos prestataires :

- L'utilisation des produits est règlementée et nos prestataires ont des habilitations et des qualifications, il suffit d'être attentif concernant le choix des entreprises qui travaillent pour nous,
- La liste des produits dont l'utilisation est permise diminue régulièrement au profit de produits « plus écologiques »,
- Nous travaillons sur nos pratiques afin de réduire autant que possible l'utilisation de produits chimiques (lutte biologique, paillage....),
- La suppression totale des produits induirait une quantité de travail nettement supérieure (désherbage manuel des espaces publics) non compatible avec nos effectifs. Il s'agit avant tout d'un choix économique et politique.

Pour ma part, je ne connais pas de communes utilisant zéro pesticide mais Houilles, de façon volontariste, s'emploie, comme vous le suggérez et pouvez le constater, à diminuer leur utilisation.

J'espère avoir répondu à votre interrogation et vous avoir une nouvelle fois rassuré.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20

Prochaine séance du Conseil municipal : le jeudi 11 mars 2010 à 20h30

Prochaine séance du Conseil communautaire : le mercredi 10 février 2010 à 20h30 à la Mairie de Chatou

Le Maire,
Vice-Président du Conseil général des Yvelines



Alexandre SOLY